



**CFP.GO**

Centre de Formation  
Professionnelle du Grand Ouest

## Soins palliatifs et relation d'aide : l'apport de la médiation animale ?

### Objectifs:

Accompagner les patients relevant des soins palliatifs  
Clarifier le rapport des soignants à la fin de vie et à la mort  
Acquérir les notions de base des soins palliatifs  
Adopter la bonne distance professionnelle dans cette phase d'accompagnement de fin de vie  
Intégrer à l'accompagnement la présence de l'animal médiateur, dans un cadre éthique, sanitaire, sécuritaire et sécurisant.

### Contenu:

#### **Définition: l'accompagnement de fin de vie**

#### **Définition et historique: les soins palliatifs**

La prise en charge de la douleur - Accompagnement médicamenteuse et non médicamenteuse  
Situer la médiation animale au sein des soins palliatifs? Bienfaits et limites.  
Comprendre les différentes attitudes du patient en fin de vie: le processus de deuil. Quelle place pour l'animal?  
Le choc - La dénégation - La colère - La dépression - La décathexis - L'acceptation  
Ajuster la distance professionnelle avec le patient  
L'accompagnement de la famille et de l'entourage du patient  
Où se situe l'animal médiateur? Quelle rôle, quelle fonction? Que symbolise t-il?

#### **La phase palliative:**

Les soins du corps adaptés  
L'animal médiateur, support relationnel, sensoriel, et contenant au centre des soins médicaux et de nursing

#### **Les difficultés pour les aidants:**

Comprendre les mécanismes d'apparition de l'épuisement professionnel et familial  
Prévenir cet épuisement  
L'animal médiateur comme partenaire au cœur de l'équipe professionnelle et lien avec la famille

### **Validation de la formation:**

Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant après validation de l'évaluation des connaissances en fin de formation (QCM).

### **Méthodes pédagogiques :**

Exposés du formateur

Analyses des pratiques, expérimentation, évaluations

Intervenants : Psychologue clinicien - Gériatre - chef de service unité soins palliatifs

Assistant de soin en gérontologie

### **Organisation:**

**Durée :** 3 jours

**Public :** tout professionnel accompagnant la personne âgée

**Lieu :** centre thérapeutique La Vieille Ferme (29 AUDIERNE  
possibilité d'INTRA – établissement

**Dates:** plusieurs sessions annuelles

**Coût:** 595 euros TTC (nous contacter pour des financements employeurs, CIF – FIF-PL, .... )

Nous Mettons tout en œuvre pour l'accueil des personnes en situation de handicap.





**CFP.GO**

Centre de Formation  
Professionnelle du Grand Ouest

## Séminaire de formation

### Soins palliatifs et relation d'aide : l'apport de la médiation animale

Locaux CFPGO – Site La Vieille Ferme – ESQUIBIEN ( AUDIERNE 29) ou établissement partenaire

#### FICHE D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

A retourner par courrier ou mail à l'adresse de contact indiquée.

Dates : du 28 au 30 mars 2022

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

ORGANISME OU ETABLISSEMENT :

FONCTION / PROFESSION :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Veuillez joindre un règlement de 595 euros. Règlement en 3 fois possible

Veuillez nous contacter pour un règlement par virement ou un financement employeur / OPCA. Vous recevrez en retour la confirmation d'inscription.

**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 à L6353-7 du Code du Travail)**

**Un exemplaire à retourner signé et paraphé à réception.**

**1 : PARTIES CONTRACTANTES**

Nom et Prénom du bénéficiaire : .....

Adresse :

.....  
.....

Ci-après dénommé "Stagiaire"

et

**CFPGO Centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest** – 3 lieu dit Lesnoal à ESQUIBIEN 29770 AUDIERNE

Organisme de formation Siret 12254400066 | NAF 8559A | Numéro de déclaration d'activité : 53 290 89 33 29  
(ne vaut pas agrément de l'Etat) représenté par Madame COLIN Christine

Est conclu, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

**2 : OBJET**

Le CFPGO accueillera le stagiaire à l'action de formation suivante:

**Soins palliatifs et relation d'aide : l'apport de la médiation animale.**

Le stagiaire s'engage à être présent aux dates, lieux et heures convenus.

**3 : NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION :**

L'action de formation entre dans la catégorie de formation, selon l'Article L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du travail : adaptation, développement et certification des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Nombre d'heures par stagiaire et horaires : 21 heures , 7 heures par jour (8h45-12h30 / 13h15 -16h30)

Niveau requis des stagiaires : secteur médico-social ou éducatif

**Objectifs :** Comprendre les particularités et difficultés sensorielles et perceptives des personnes avec autisme

Appréhender l'impact de ces difficultés sur leur fonctionnement et leur développement cognitif

Être capable de déterminer le profil sensoriel et perceptif de la personne accompagnée pour adapter les propositions et stratégies mises en place

Pouvoir ainsi adapter la proposition autour de l'animal médiateur dans le respect de ces particularités sensorielles

Effectif : 10 stagiaires maximum

Le programme détaillé, le cas échéant, de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

#### **4 : ORGANISATION DE LA FORMATION**

Organisation : Les stagiaires sont accueillis 15 minutes avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévue.

Méthode pédagogique : Apports théoriques et pratiques, immersions professionnelles, jeux de rôles et situations réelles.

#### **5: MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION**

Feuilles d'émargement signées par le formateur et par les stagiaires à la demi-journée fournies par l'organisme. Fiche de rapport sur le déroulement de la formation effectuée par le formateur et transmise à l'organisme de formation. Une grille d'évaluation complétée par le stagiaire permet de mesurer le niveau de satisfaction sur le déroulement, le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...) et sur les acquis de formation.

Prévention et gestion des abandons : le CFPGO s'engage à contacter le stagiaire s'il ne se présente pas à l'action de formation au lieu et à l'heure prévus ; à signaler l'absence à l'employeur le cas échéant et à en comprendre la raison.

#### **6 : VALIDATION DE LA FORMATION**

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement.

#### **7 : DELAI DE RETRACTATION**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### **8 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le règlement de l'action de formation s'élève à **595 euros TTC** ; (pour les financements, nous contacter – frais de dossier **65 euros**)

Les droits d'inscription, objet de la présente, s'élève à : 199,00 € net de taxe (Exonération de TVA Article 293B du CGI) correspondant à l'acompte. Celui-ci sera encaissé à la fin du délai de rétractation de 7 jours. (nous contacter pour les financements).

Règlement reçu à ce jour : Aucun Le stagiaire s'engage à verser (rayer la mention inutile) :

- la totalité du prix susmentionné: ..... 595, 00 .....euros. Sur ordre du stagiaire, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé, au plus tard, au premier jour de formation.

- une partie du prix susmentionné à hauteur de .....euros, pour un règlement en plusieurs fois. (Ou si une partie de la formation ou la totalité est prise en charge par un organisme) , encaissé après le délai de rétractation mentionné à l'article 7. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné selon calendrier établi à l'avance - selon souhait du stagiaire (par virement ou chèques, jusqu'à trois règlements – remplir la fiche de modalité de règlement)

- dans le cadre d'un financement, me règlement se fait sur présentation de la facture , une fois l'action réalisée. Si l'étudiant ne se présente pas à l'action de formation sans justificatif, la totalité du règlement est dû.

### 9 : ANNULATION ET DEDOMMAGEMENT

Passé le délai de rétractation de 7 jours, à compter de la signature du contrat, toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail). Jusqu'à 60 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler la formation sans frais. Du 59ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement. A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation (sauf raison médicale, avec justificatif).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

### 10 : LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de QUIMPER (29) sera seul compétent pour régler le litige.

L'inscription définitive du stagiaire n'intervient qu'après la signature par celui-ci du contrat de formation conformément à l'article L. 6353-2 du code du travail. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le stagiaire et vaut acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles dans le livret de formation CFPGO.

Fait en double exemplaire à AUDIERNE,

Le

Signature du bénéficiaire :

Le